

Appel à projet : Challenge startups secteurs d'avenir

Date limite des candidatures : 01/05/2024

Cnam incubateur est labellisé Fonds parisien pour l'innovation.

Le Fonds Parisien pour l'Innovation (FPI) est un fonds d'aide au développement des entreprises innovantes de moins de 3 ans portant des projets en lien avec la transition écologique, économique et sociale de demain et implantées sur le territoire parisien. Il est piloté conjointement par la Ville de Paris et Bpifrance.

Attribuée en phase d'amorçage, **l'aide prend la forme d'une subvention allant jusqu'à 30 000 euros**. Elle s'adresse aux acteurs économiques parisiens ou ayant un établissement secondaire à Paris, porteurs d'un projet à fort caractère innovant (non exclusivement technologique) et à impact.

Cette aide n'est accessible que pour les structures incubées dans un incubateur labellisé « Fonds parisien pour l'innovation ».

Découvrez le site dédié au Challenge et les formalités pour y participer :

[Le Challenge de Startups Secteurs d'Avenir | Accueil | challenge-startup | Cnam](#)

Nos actualités :

En ce moment, rejoignez le Programme Emergence Femmes d'Affaires

Cnam Incubateur et ses experts vous proposent 15 heures de Masterclass gratuites pour passer de l'idée à la concrétisation du projet. La seconde édition du programme Émergence a pour but d'accompagner 50 femmes entrepreneures qui souhaitent développer leur idée de business, formaliser une offre rentable, définir leur marché, réaliser leur prévisionnel financier et choisir le bon statut juridique et fiscal.

Cuchot

Cuchot

Coup de projecteur sur Aglae

Aglaé a participé à l'émission "Qui veut être mon associé" sur M6

Aglae